

# Certiphyto – Certificat DENSA

## Objectifs de la formation

- Acquérir ou consolider leurs connaissances en matière de réglementation et sécurité environnementale sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Prévenir des risques pour la santé et sécurité pour les applicateurs et les espaces ouverts au public
- Réduire de l'usage des produits phytopharmaceutiques et méthodes alternatives

## Equipe pédagogique

Formateurs qualifiés détenteurs du Certiphyto CSPP, avec un suivi et une actualisation permanente de leurs compétences théoriques, pratiques et pédagogiques.

## Moyens pédagogique et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle

## Dispositif

- Feuilles de présence
- Modalités d'évaluations des acquis
  - Formation initiale : Test officiel en ligne sur le site du Ministère de l'Agriculture sous forme de QCM. 30 questions Obtention de la certification : avoir à minima 15 bonnes réponses sur 30 questions
  - Formation renouvellement : QCM sommatif de fin de formation
- Formulaire d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

## PUBLIC

- Actifs non-salariés qui relèvent du régime agricole : chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs et aides familiaux
- Exploitations et entreprises agricoles, entreprises de travaux forestiers et de travaux agricoles, entreprises du paysage et du secteur du cheval (sauf celles du spectacle et les loueurs d'équidés)
- Personnes engagées dans une démarche d'installation ou de création d'exploitation agricole dans le cadre d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) sous réserve de fournir les documents d'éligibilité adéquats

## PRÉREQUIS

- Formation initiale : pas de prérequis
- Formation renouvellement : être déjà détenteur d'un Certiphyto

## DURÉE

Formation Initiale (14 heures) / Formation Renouvellement (7 heures)

## TARIF

A partir de 186 € HT (formation initiale) et à partir de 93 € HT (formation renouvellement). Prise en charge Vivea sous conditions. Nous consulter

## LIEU

Intra ou inter-entreprises

## MODALITÉS

Selon calendrier des formations inter-entreprises ou sur demande. Sous 15 jours.

---

**Pour les personnes en situation de handicap**, nous mettons tout en œuvre (si la formation est adaptée) pour vous accueillir ou pour vous réorienter. Vous pouvez contacter notre référente handicap, au 02.96.28.03.94 ou par mail [contact@seedeval.com](mailto:contact@seedeval.com).

## Contenu de la formation

### Réglementation et sécurité environnementale

- Cadre réglementaire français
- Définition des produits phytopharmaceutiques
- Autorisation de mise sur le marché
- Réglementation du transport et du stockage
- Utilisation des produits
- Responsabilités
- Consignation de toute utilisation des pesticides
- Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination
- Dangerosité pour l'environnement
- Impacts sur l'environnement, sur les plantes non cibles, les insectes utiles, la faune sauvage et la biodiversité
- Connaissance des dangers des produits
- Types de pollution : diffuse ou ponctuelle
- Devenir des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement
- Facteurs favorisant et aggravant les contaminations
- Prévention des risques
- Zonage (zones protégées, périmètre de captage)
- Pratiques visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des transports, du stockage et du traitement des résidus, des manipulations et des épandages
- Traçabilité tout au long du processus
- Consignes pour l'intervention sur les chantiers
- Transport des produits sur le chantier

### Santé et sécurité de l'applicateur et espace ouvert au public

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Dangerosité des produits
- Voies de pénétration
- Intoxication aiguë et intoxication chronique
- Devenir des produits dans l'organisme : stockage ou élimination
- Situations d'exposition : avant, pendant et après l'application
- Contact direct et indirect
- Facteurs favorisant et aggravant la pénétration
- Catégories de populations sensibles
- Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains
- Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers
- Principales mesures de protection : port des EPI, respect du délai d'emploi avant récolte
- Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers
- Principales consignes et réglementation
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident
- Principaux symptômes d'empoisonnement
- Mesures d'alerte des premiers secours : numéros d'urgence, déclaration des accidents
- Signalement de l'accident auprès de Phyt'attitude (réseau de toxicovigilance)
- Formation des salariés
- Consignes d'intervention sur les chantiers
- Information des commanditaires

### Réduction de l'usage et méthodes alternatives

- Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels
- Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques)
- Evaluation comparative de l'utilisation des produits
- Evaluation de la nécessité d'intervenir : identification des agresseurs et évaluation des risques.
- Raisonnement des interventions
- Choix des produits par rapport à leur efficacité, à la toxicité, à leurs facteurs intrinsèques (dose de matière active, mobilité, dégradation plus ou moins rapide, solubilité)
- Adaptation des doses en fonction de l'état et de la distribution spatiale des bio-agresseurs
- Evaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et techniques alternatives

**Date de version du programme : 15.06.2023**